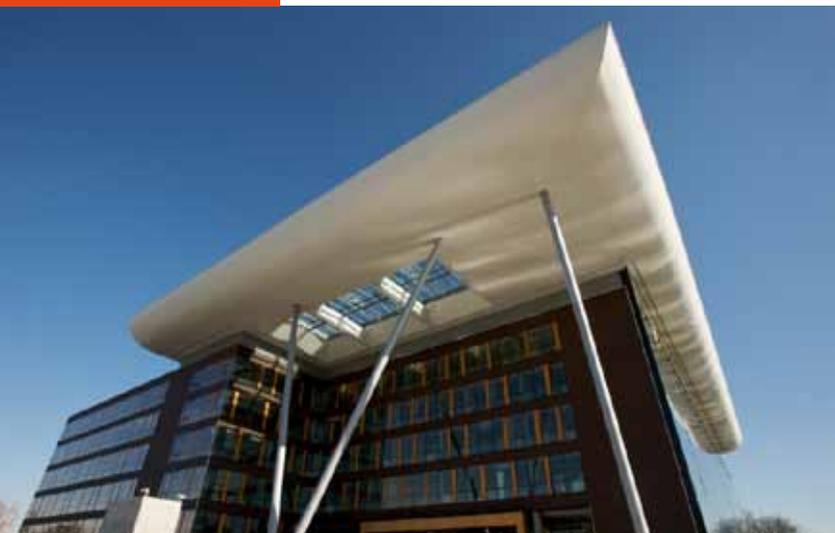


DIRECTION GÉNÉRALE DES DROITS
DE L'HOMME ET ÉTAT DE DROIT

**DIRECTION DE LA SOCIÉTÉ
DE L'INFORMATION ET DE LA LUTTE
CONTRE LA CRIMINALITÉ**



Nous mettons en œuvre des activités
normatives, de suivi des engagements et
de coopération dans le domaine
des médias, de la gouvernance de
l'internet et de la lutte contre la criminalité

www.coe.int/justice

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

LA DIRECTION DE LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION ET DE LA LUTTE CONTRE LA CRIMINALITÉ

est responsable de l'action du Conseil de l'Europe dans le domaine des médias et de la société de l'information, et de la lutte contre la criminalité. Sa mission englobe des activités normatives, de suivi et de coopération sur un large éventail de questions, dont la liberté d'expression, la protection des données, la gouvernance d'internet, la cybercriminalité, le droit pénal, la lutte contre la criminalité économique, la corruption, le blanchiment de capitaux, ainsi que la lutte contre le trafic de drogues et la toxicomanie. En outre, la direction se charge de promouvoir la transparence et la bonne compréhension du fonctionnement des secteurs de l'audiovisuel en Europe d'un point de vue économique et juridique.

Le SERVICE DE LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION assure le secrétariat du Comité directeur sur les médias et la société de l'information (CDMSI), qui supervise l'action du Conseil de l'Europe dans le domaine des médias, de la société de l'information et de la protection des données, et conseille le Comité des Ministres sur toutes les questions relevant de son domaine de compétence, en s'attachant tout particulièrement à la protection et à la promotion des droits de l'homme.

Le service est également responsable de la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel (STE n° 108). Cette convention, unique et de nature juridiquement contraignante, est en cours de révision pour tenir compte des questions soulevées par l'évolution technique liée aux appareils mobiles et aux services internet.

La sécurité globale en ligne suscite des préoccupations croissantes. Alors que des délinquants recourent davantage à internet, leurs activités visant les réseaux informatiques ou exploitant ceux-ci revêtent des formes nouvelles. La Convention sur la cybercriminalité (Convention de Budapest, STE n° 185) est le seul instrument international contraignant traitant de ce sujet. Ce texte apporte des lignes directrices à l'échelle mondiale et, à ce jour, 42 États en sont parties, notamment les États-Unis, le Japon, l'Australie et la République dominicaine.

Le service offre également une assistance à des pays non européens pour harmoniser leur législation avec ces normes internationales.



Depuis 1992, **L'OBSERVATOIRE EUROPÉEN DE L'AUDIOVISUEL**

rassemble et diffuse des informations sur l'industrie de l'audiovisuel en Europe. Cet accord partiel élargi, doté de son propre budget, vise à promouvoir une plus grande transparence et une meilleure compréhension du fonctionnement de l'industrie audiovisuelle en Europe d'un point de vue économique et juridique. Ses données et ses analyses – diffusées en ligne, dans des publications officielles et au moyen de communications – sont exploitées par tous les décideurs concernés du secteur audiovisuel et viennent alimenter le débat public. L'observatoire regroupe 39 États membres du Conseil de l'Europe, ainsi que l'Union européenne et le Royaume du Maroc.

Au sein du **SERVICE DE LA LUTTE CONTRE LA CRIMINALITÉ**, le Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC) supervise et coordonne les activités du Conseil de l'Europe dans les domaines de la répression et de la prévention de la délinquance, en identifiant les priorités de la coopération juridique intergouvernementale, en soumettant au Comité des Ministres des propositions d'activités en matière de droit pénal, de procédure pénale, de criminologie et de pénologie, et en mettant en œuvre ces activités.

■ Le CDPC est chargé de suivre le fonctionnement de plus d'une trentaine de conventions du Conseil de l'Europe en matière de droit pénal et d'aider les États membres à mettre en œuvre les recommandations pertinentes dans le domaine pénitentiaire et celui de l'exécution des sanctions et mesures appliquées dans la communauté. En outre, le CDPC prépare des conventions, des recommandations et des rapports, et il organise des conférences et des colloques en plus de ses sessions plénières.

■ Les thèmes de travail du CDPC couvrent la gestion et le traitement des délinquants dangereux, le trafic d'organes humains, l'élaboration d'une approche stratégique pour combattre la criminalité organisée transnationale et, dans le domaine pénitentiaire, le surpeuplement des prisons et la surveillance électronique.



Le GRECO (Groupe d'États contre la corruption), l'organe anticorruption du Conseil de l'Europe, évalue la conformité de ses membres (actuellement, les 47 États membres de l'Organisation, le Bélarus et les États-Unis d'Amérique) avec divers instruments juridiques du Conseil de l'Europe, en appliquant un processus de collecte d'informations, d'évaluation mutuelle et de pression par les pairs, afin d'encourager une lutte plus efficace contre la corruption. Les domaines couverts incluent les financements politiques, l'incrimination appropriée de la corruption et du trafic d'influence, la récupération des produits de la corruption, la promotion de l'intégrité et la prévention de la corruption dans la fonction publique, les parlements et les tribunaux, ainsi que la réduction de l'immunité de poursuite. L'adhésion à cet accord partiel élargi est ouverte aux États non membres du Conseil de l'Europe et à l'Union européenne. Les rapports spécifiques par pays du GRECO sont publics, et les États membres sont encouragés à les traduire dans leur langue nationale, afin d'inciter l'ensemble des institutions publiques, la société civile et le grand public à apporter leur soutien aux réformes préconisées.

La mission principale du GROUPE POMPIDOU est de contribuer à l'élaboration de politiques en matière de lutte contre la toxicomanie qui soient multidisciplinaires, innovatrices, efficaces et basées sur des connaissances validées, dans ses 37 États membres. Le Groupe Pompidou s'efforce de relier les politiques, la pratique et la recherche scientifique, en se concentrant également sur les problématiques locales liées à la mise en œuvre des programmes relatifs aux drogues. En tant que forum multidisciplinaire au sein de la Grande Europe, il permet aux responsables politiques, aux professionnels et aux chercheurs d'échanger des idées et des informations sur les divers problèmes posés par l'abus et le trafic illicite des stupéfiants.

Par ailleurs, le Groupe Pompidou sert de passerelle entre les pays membres et non membres de l'Union européenne, ainsi qu'avec des pays voisins de la région méditerranéenne, tout en assurant que les recommandations suivent la politique du Conseil de l'Europe et plus particulièrement le respect des droits de l'homme.



Le **CODEXTER** (Comité d'experts sur le terrorisme) est un comité intergouvernemental chargé d'harmoniser l'action du Conseil de l'Europe contre le terrorisme en coordonnant le travail de tous les comités de l'Organisation en relation avec le droit international et la lutte contre le terrorisme. Il passe en revue la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme (STCE n° 196) et conseille le Comité des Ministres sur toutes les questions pertinentes, en particulier la rédaction de profils nationaux relatifs à la capacité législative et institutionnelle en matière de lutte contre le terrorisme, ainsi que les échanges de bonnes pratiques concernant, entre autres, la protection et le dédommagement des victimes du terrorisme.

De plus, le CODEXTER identifie les autres activités prioritaires en matière de lutte contre le terrorisme et formule des propositions appropriées au Comité des Ministres pour accroître l'action de l'Organisation dans ce domaine, notamment par des mesures préventives, tout en promouvant et en protégeant les droits de l'homme et les libertés fondamentales.

MONEYVAL (Comité d'experts sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme) a pour objectif de s'assurer que les États et territoires qu'il évalue ont mis en place un système efficace contre le blanchiment des capitaux (LAB) et le financement du terrorisme (CFT), et qu'ils se conforment aux normes européennes et internationales en la matière. Ses rapports d'évaluation définissent le niveau de conformité avec les normes pertinentes, des plans d'action et des recommandations détaillées visant à améliorer le système de LAB/CFT. Ceux-ci font l'objet d'un suivi au moyen de processus spécifiques. Depuis 2006, MONEYVAL est un membre associé du Groupe d'action financière.

La Conférence des États parties à la Convention du Conseil de l'Europe relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme (STCE n° 198) vient compléter le mécanisme ci-dessus en contrôlant l'application appropriée par les Parties des dispositions de la convention.



Des **PROGRAMMES DE COOPÉRATION** sont développés dans plusieurs domaines du droit pénal. Concernant les prisons et la police, ils sont mis en œuvre dans des projets et des activités individuelles, bilatérales ou multilatérales, visant à améliorer la formation, les cadres juridiques et institutionnels, ainsi qu'à sensibiliser aux normes internationales dans ces deux domaines. Tous les programmes de coopération se fondent sur des normes générales comme les conclusions du Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants et ses normes, la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme, les rapports du Commissaire aux droits de l'homme, les Règles pénitentiaires européennes et les recommandations pertinentes du Comité des Ministres.

■ Concernant la criminalité économique et la corruption, un appui est apporté à la mise en œuvre des normes internationales et européennes de lutte contre la corruption, le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Ces normes prolongent les recommandations du GRECO et de MONEYVAL, et incluent la diffusion de bonnes pratiques, l'assistance politique et législative, l'évaluation des risques, la formation, le renforcement des capacités et la consolidation des institutions, et les modalités de mise en réseau avec les institutions homologues en Europe.

■ Les activités de lutte contre la corruption couvrent des thèmes comme la responsabilité pénale et les incriminations, le financement des partis politiques et les immunités, les marchés publics, les audits et les déclarations des avoirs, parmi d'autres.

■ Le Conseil de l'Europe, grâce à la coopération qu'il met en œuvre notamment aux fins du recouvrement des avoirs, contribue au renforcement des capacités des autorités chargées de l'application des lois, le cas échéant, des cellules de renseignements financiers à dépister, saisir, geler et confisquer les avoirs pour priver les délinquants de leurs gains. Il promeut également des mesures pour la gestion des avoirs confisqués.



Sites web

SERVICE DE LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION

Médias et liberté d'expression –

Comité directeur sur les médias et la société de l'information (CDMSI)

www.coe.int/media

Gouvernance d'internet

www.coe.int/internetgovernance

Protection des données

www.coe.int/dataprotection

Cybercriminalité

www.coe.int/cybercrime

OBSERVATOIRE EUROPÉEN DE L'AUDIOVISUEL

www.obs.coe.int

SERVICE DE LA LUTTE CONTRE LA CRIMINALITÉ

Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC)

www.coe.int/cdpc

Prisons et mesures et sanctions appliquées dans la communauté

www.coe.int/prisons

Justice pénale transnationale

www.coe.int/tcj

Coopération dans le domaine du droit pénal

www.coe.int/criminallawcoop

Programmes de coopération contre la criminalité économique et la corruption

www.coe.int/economiccrime

Lutte contre le terrorisme – Comité d'experts sur le terrorisme (CODEXTER)

www.coe.int/terrorism

Comité d'experts sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (MONEYVAL)

www.coe.int/moneyval

Conférence des Parties établie en vertu de la Convention du Conseil de l'Europe relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme (STCE n° 198)

www.coe.int/cop198

GRUPE D'ÉTATS CONTRE LA CORRUPTION (GRECO)

www.coe.int/greco

GRUPE DE COOPÉRATION EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE L'ABUS ET LE TRAFIC ILLICITE DES STUPÉFIANTS (GRUPE POMPIDOU)

www.coe.int/pompidou

La Direction de la société de l'information et de la lutte contre la criminalité est responsable de l'action du Conseil de l'Europe dans le domaine des médias et de la société de l'information, et de la lutte contre la criminalité. Sa mission englobe des activités normatives, de suivi et de coopération sur un large éventail de questions, dont la liberté d'expression, la protection des données, la gouvernance d'internet, la cybercriminalité, le droit pénal, la lutte contre la criminalité économique, la corruption, le blanchiment de capitaux, ainsi que la lutte contre le trafic de drogues et la toxicomanie. En outre, la direction se charge de promouvoir la transparence et la bonne compréhension du fonctionnement des secteurs de l'audiovisuel en Europe d'un point de vue économique et juridique.



**Direction générale
Droits de l'homme et État de droit**
Conseil de l'Europe
F-67075 Strasbourg Cedex

www.coe.int/justice

www.coe.int

